

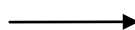


# Je suis PES : mon affectation en Ariège

En fonction des vœux émis lors de ton inscription au CRPE, tu vas être affecté.e dans un des départements de l'Académie de Toulouse selon ton classement au concours. Voici les modalités d'affectation sur les postes PES en Ariège:

1

**Les futurs stagiaires reçoivent la liste des postes.**



Il faut classer la totalité des postes correspondant à la quotité de temps en classe liée à votre parcours de formation :

- Poste à mi-temps : PES ayant un master autre que MEEF ou dispense de diplôme.
- Poste à temps plein : PES issu d'un master MEEF.

2

**L'administration procèdera à l'affectation en fonction de différents critères :**

- Ancienneté Générale de Services : reprise des années de service en tant que **titulaire** dans une autre administration
- Bonifications personnelles:
  - \*Handicap de l'agent, des enfants ou du conjoint, le cas échéant
  - \*Enfants à charge, le cas échéant : 1 point par enfant

En cas d'égalité de barème le critère départageant est l'AGS, puis les bonifications liées aux priorités légales et enfin le rang au concours.

3

**En général les PES ont une semaine de formation à l'INSPE de Foix avant la date de pré-rentree dans les écoles .**

**Les déléguées du SE-UNSA seront présentes et vous accompagneront dans votre prise de fonction et tout au long de l'année :**

- \* **contact avec l'école d'affectation et mise en relation avec le binôme**
- \* **transmission d'un dossier d'accueil PES avec les informations propre à l'Ariège**
- \* **Présence hebdomadaire à l'INSPE de Foix**

**Certaines démarches administratives peuvent être demandées durant l'été : transmission de pièces pour le dossier de mise en paiement notamment.**



**Nous pouvons t'informer et t'aider  
à classer les postes  
N'hésite pas à nous contacter!**

